

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le vendredi 7 mars 2022.

Résumé:

➤ Demandes de dérogation mineure, 2 à 18, rue Jean-Baptiste, lot 5 763 003

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale en rangée avec une marge avant inférieure à celle prévue à la grille des usages, soit de 4.15 mètres.

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation de 8 résidences unifamiliales en rangée avec une marge avant supérieure à celle prévue à la grille des usages, variant entre 12.01 à 17.57 mètres.

et

Selon la grille des usages et spécification, la marge de recul avant minimale est de 6 mètres et la marge de recul avant maximale est de 8 mètres.

Donné à Scott, ce 10 février 2022

Marie-Michèle Benoit Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 février 2022

Marie-Michèle Benoit Directrice générale et greffière-trésorière